

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

\*\*\*

### I - Contexte général : situation économique et sociale

#### 1. Situation globale

- L'économie mondiale face à la pandémie du Covid-19
- Zone euro
- En France

#### 2. Situation de la collectivité

### II - Le projet de loi de finances 2022

#### 1. Principales dispositions relatives aux collectivités locales

### III - Situation et orientations budgétaires de la collectivité

#### 1. Les recettes de fonctionnement

- La fiscalité
- L'attribution de compensation
- Les principales autres taxes
- Les principaux concours financiers versés par l'Etat
- Les autres recettes

#### 2. Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général
- Les charges de personnel
- Les subventions
- Les charges financières
- Les autres dépenses de fonctionnement
- Synthèse du fonctionnement

#### 3. Section d'investissement

- Les recettes d'investissement
- Les dépenses d'investissement
- La dette

### IV - Les grands équilibres budgétaires et financiers provisoires au stade du débat d'orientation budgétaire

#### 1. L'épargne brute au stade du DOB

#### 2. La capacité de désendettement au stade du DOB

### V - Perspectives du besoin de financement annuel du budget principal et des budgets annexes

### VI - Consolidation des dépenses de fonctionnement du budget principal Ville et des budgets annexes

## I – Contexte général : Situation économique et sociale

Sources : Notes de conjoncture La Banque Postale (octobre 2021) et INSEE (décembre 2021)  
Support à la préparation de votre DOB, Caisse d'Epargne (version janvier 2022)

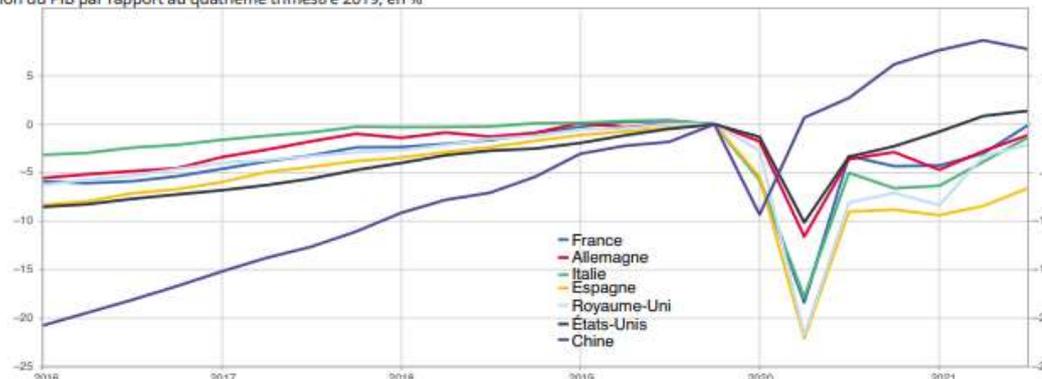
### 1. Situation globale

#### ○ L'économie mondiale face à la pandémie du Covid-19

La reprise économique mondiale se poursuit. A l'exception de l'Espagne, les principales économies de la zone euro ainsi que le Royaume-Uni, les Etats-Unis et la Chine sont revenues autour de leur niveau d'avant-crise ou l'ont déjà dépassé. Fin 2021, deux facteurs pèsent cependant sur la croissance mondiale, à savoir les pénuries perturbant la production et les tensions inflationnistes affectant notamment les entreprises et les ménages.

#### ► 1. Au troisième trimestre 2021, la croissance des économies européennes est restée vigoureuse, alors qu'elle a reculé en Chine

variation du PIB par rapport au quatrième trimestre 2019, en %



Source : Insee, Destatis, Istat, INE, ONS, BEA, NBSC

La hausse de l'inflation dans les pays occidentaux s'explique par le renchérissement des matières premières et en partie aux difficultés de production. Des craintes liées à la dégradation de la situation sanitaire subsistent cependant (nouvelles vagues, nouveaux variants) avec d'éventuels impacts sur une consommation prudente et une lente reprise du tourisme international.

#### ► 3. L'inflation est en forte hausse dans les économies occidentales, en particulier aux États-Unis

inflation en glissement annuel, en %



Note : Eurostat fournit un indicateur d'indice des prix à la consommation harmonisé entre les pays de l'Union européenne et les États-Unis, mais les données pour le Royaume-Uni s'arrêtent fin 2020 avec le Brexit. Pour le Royaume-Uni, l'indice est donc l'IPC non harmonisé fourni par l'ONS britannique. Lecture : en octobre 2021, aux États-Unis, les prix à la consommation étaient supérieurs de 7,3 % par an à leur niveau d'octobre 2020.

Source : Eurostat, ONS

Les Etats ont accompagné la reprise économique au travers de plans de relance importants, axés sur l'investissement (Union européenne) et sur la consommation (Etats-Unis). Outre-Atlantique, la principale mesure a concerné les ménages modestes, avec le versement de 1 400 USD par personne pour les ménages percevant moins de 75 000 USD par an.

Ces politiques budgétaires expansionnistes ont été soutenues par les banques centrales, au travers de politiques monétaires d'urgence très souples. Toutefois, cette reprise accélérée par ces plans a mis sous tension les chaînes d'approvisionnement en matières premières et composants intermédiaires, chaînes mises au ralenti par les confinements, et les déstockages des entreprises.



Les événements récents en Ukraine auront cependant des impacts importants, et notamment sur l'économie mondiale, non intégrés à ce jour dans les notes de conjonctures.

### ○ Zone euro

Dans les principales économies de la zone euro, la reprise économique a été nette à l'été 2021, le plus souvent portée par la consommation des ménages. Ainsi, au troisième trimestre, malgré la persistance du contexte actuel, elle s'est poursuivie sous l'effet d'une demande intérieure dynamique.

Hors dégradations éventuelles de la situation sanitaire, le climat conjoncturel s'assombrit cependant du fait des problèmes d'approvisionnement et de la hausse de l'inflation (renchérissement des prix du pétrole, et plus largement des énergies, et augmentation des cours des matières premières).

### ○ En France

Si des contraintes sanitaires ont également été constatées au printemps 2021, l'économie française s'est redressée par la suite, le PIB ayant progressé de 1,1 % au 2<sup>ème</sup> trimestre. La France a ainsi retrouvé globalement son niveau d'activité d'avant-crise (fin 2019) dès le troisième trimestre de l'année 2021. Cette forte progression de l'activité a principalement été tirée par celle de la consommation (+4,9%) ainsi que les échanges extérieurs (retour partiel du tourisme international et demandes intérieures et extérieures). Dans l'hypothèse de l'absence de durcissement des restrictions sanitaires et de la persistance des difficultés d'approvisionnement, la consommation des ménages devrait être tirée en 2022 par des secteurs auparavant affectés par les restrictions tels que les services de transport et l'hébergement-restauration, et notamment si les ménages puisaient une partie de leur épargne accumulée pendant les confinements successifs. Au regard des difficultés d'approvisionnement, l'investissement n'augmenterait que modérément pour les entreprises non financières ainsi que celui des administrations publiques en construction. Au printemps 2022, le PIB se situerait alors à 1,4% au-dessus de son niveau d'avant-crise.

L'industrie française reste cependant bridée par les contraintes d'approvisionnement pour certains composant, malgré le bénéfice induit par la reprise de l'économie mondiale.

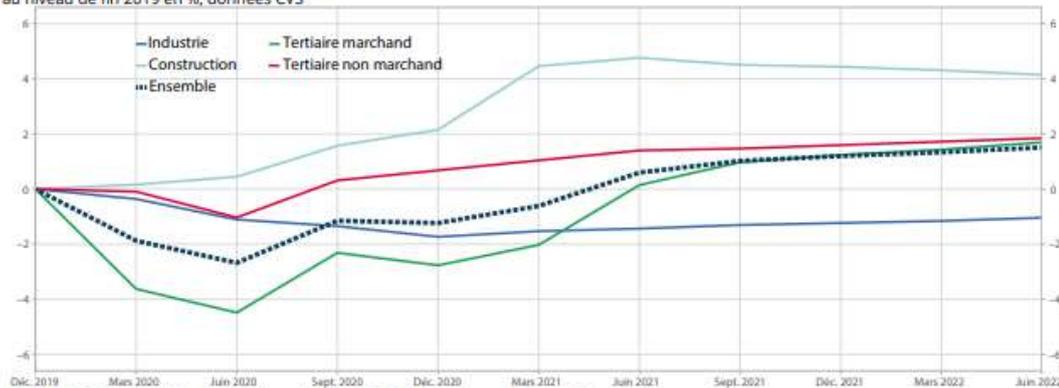
La situation conjoncturelle reste dès lors singulière et différents aléas sont susceptibles de l'affecter (résurgences Covid-19, contraintes d'approvisionnement, tensions inflationnistes).

## Emploi et chômage

A l'image de l'activité économique et après un vif rebond, des hausses successives de l'emploi ont été constatées, compensant les destructions d'emplois de 2020 (+1,0 % par rapport à fin 2019). Depuis 2021, l'emploi présente cependant une progression mesurée. S'il a augmenté de plus de 150 000 postes au second semestre 2021, l'augmentation estimée serait de 80 000 postes au premier semestre 2022.

### ► 2. Emploi salarié en écart à la fin 2019

écart au niveau de fin 2019 en %, données CVS



Lecture : fin juin 2021 l'emploi salarié était supérieur de 0,6 % à son niveau de fin 2019.

Note : dans ce graphique, les intérimaires sont comptabilisés dans le secteur tertiaire marchand.

Champ : France hors Mayotte

Source : Insee

Si la population active se stabiliserait à l'horizon des prévisions réalisées, le taux de chômage diminuerait progressivement au premier semestre 2022 pour atteindre jusqu'à 7,6 %, notamment du fait de l'augmentation de l'emploi et de la population active (impact principal des 15-24 ans dont accélération des contrats d'apprentissage).

### ► 1. Taux de chômage au sens du BIT

moyenne trimestrielle en % de la population active, données CVS



Champ : France (hors Mayotte), personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire

Source : Insee, enquête Emploi

## L'inflation a fortement augmenté en 2021

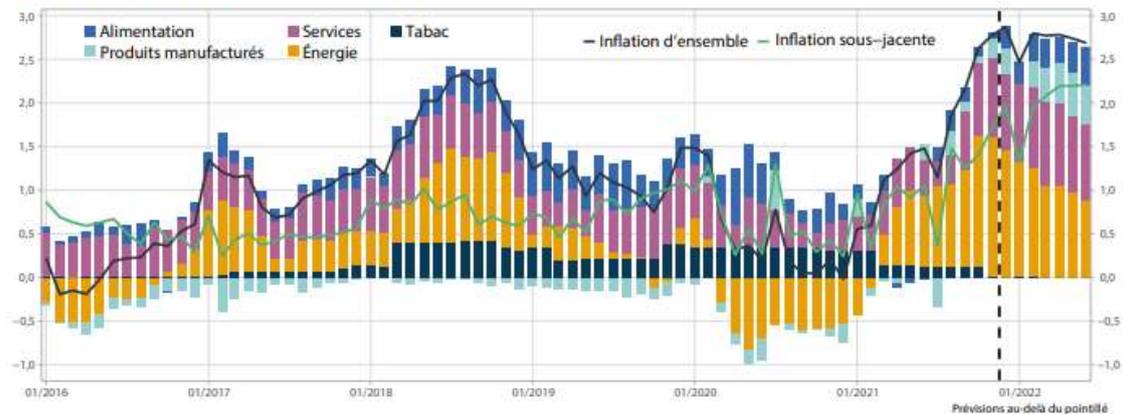
En 2021, l'inflation a fortement augmenté (0% en décembre 2020 pour atteindre +3,4% en décembre 2021) et est principalement tirée par les prix de l'énergie (+18,6% sur un an en décembre 2021 à 11,8% en juin 2022) ainsi que l'augmentation des prix des produits manufacturés et de l'alimentation (hausse des matières premières industrielles et agricoles).

Une remontée supplémentaire de l'inflation est ainsi attendue, affectant tous les pays occidentaux, sous l'effet principalement des prix de l'énergie. En cas de stabilisation des prix du pétrole et des matières premières, l'inflation resterait supérieure de 2,5% au premier semestre 2022, intégrant dès lors principalement l'impact de l'augmentation des produits manufacturés. Cette dernière

reflèterait ainsi la forte augmentation des prix de production de l'industrie (+ 14% sur un an en octobre 2021).

### ► 1. Inflation d'ensemble et contributions par poste

inflation en glissement annuel, en %, contributions en points



Source : Insee

Bien qu'il soit difficile d'estimer la durée exacte de l'inflation, son caractère transitoire n'est pour l'instant pas remis en cause. Les projections restent cependant incertaines du fait des questionnements pesant sur les pénuries de biens manufacturés et des risques de nouvelles ruptures d'approvisionnement causées par les mesures introduites face à la menace de nouveaux variants.

## 2 - Situation de la collectivité

D'importants investissements ont été entrepris par la Ville. Aussi, en l'absence de recours à l'emprunt depuis plusieurs années et grâce à une amélioration des différents ratios (dont ratio de la dette par habitant en diminution depuis plusieurs années), la Ville dispose désormais de la possibilité de recourir à nouveau à l'emprunt pour financer ces investissements.

Aussi, malgré un recours à l'emprunt en 2021 pour 850k€, celui-ci étant inférieur au remboursement du capital de l'année, l'encours continue de diminuer et, en conséquence, le ratio de dette par habitant.

Les pénuries et difficultés d'approvisionnement susmentionnés pourront cependant avoir un impact sur les coûts et les délais de réalisation des investissements prévus par la Ville.

## II - Le projet de loi de finances (PLF) 2022

La mandature 2020-2026 intervient dans un contexte économique mondial et national bouleversé par la crise sanitaire de la Covid-19, impactant le budget communal depuis plusieurs années désormais. Le budget primitif 2022 pourra également être impacté par ce contexte sanitaire exceptionnel.

Le projet de loi de finances pour 2022 ne prévoit cependant pas de bouleversement majeur, mais procède à des changements spécifiques tels qu'une réforme à minima des indicateurs financiers ainsi que le doublement de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité (24,3 millions d'euros contre 10 millions d'euros en 2020 et 2021).

## 1. Principales mesures concernant les collectivités locales

### Stabilité globale des concours financiers de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités – comprenant notamment la Dotation globale de fonctionnement (DGF), le FCTVA et les autres prélèvements sur recettes de l'Etat - resteront à un niveau stable par rapport à 2021 et atteindront 51,57 milliards d'euros contre 51,61 milliards d'euros dans la LFI (loi de finances initiale) 2021.

La DGF est fixée à 26,8 milliards d'euros en 2022, dont 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 milliards d'euros pour les départements, soit un maintien du montant à périmètre constant (+0,1%). Cette stabilité globale se fait au bénéfice des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR), augmentant chacune de 95 milliards d'euros, contre 90 millions en 2021, mais aussi des départements (+10 milliards d'euros pour les dotations de péréquations). Le PLF 2022 poursuit ainsi le renforcement de la péréquation. L'augmentation de la péréquation du bloc communal est financée, comme depuis quatre ans, intégralement par l'écêtement de la dotation forfaitaire de la DGF des communes. Cet écêtement porte actuellement sur la dotation forfaitaire des communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 0,85 fois le potentiel fiscal moyen constaté pour l'ensemble des communes avec la LFI 2022.

Le soutien à l'investissement local se poursuit par ailleurs. La dotation politique de la ville (DPV) s'établira à 150 millions d'euros, soit le même montant qu'en 2021. La DSIL bénéficie d'un abondement exceptionnel de 337 millions d'euros, notamment pour soutenir les programmes Actions Cœur de ville et Petites Villes de Demain, s'inscrivant dans le cadre des CRTE. La dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR) s'élèvera quant à elle à 1,046 milliards d'euros.

### Notification des dotations d'investissement

La loi de finances précise qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, les subventions de la DETR, de la DPV et de la DSIL doivent être notifiés, pour au moins 80% du montant des crédits répartis pour l'exercice en cours, durant le premier semestre de l'année civile. La liste des opérations ayant bénéficié d'une subvention ainsi que le montant des projets seront publiés sur le site internet officiel de l'Etat.

### Réforme des indicateurs financiers

Une réforme a minima des indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation est intégrée dans le PLF pour 2022, poursuivant ainsi la réforme initiée en 2021 et neutralisant les effets des réformes fiscales engagées (suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de foncier bâti aux communes, etc.).

Pour les communes, le périmètre du potentiel fiscal et du potentiel financier est élargi et intègre des ressources supplémentaires tels que la taxe sur les pylônes, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) et la majoration sur les résidences secondaires.

Ce nouveau calcul des indicateurs a ainsi pour objectif de tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités territoriales et donc de retranscrire le plus justement possible la potentielle richesse des territoires.

Cette réforme sera mise en œuvre de 2023 à 2028, l'exercice 2022 ne sera donc pas impacté.

**Compensation intégrale pendant 10 ans de l'exonération de TFPB sur les logements sociaux**

Les logements sociaux bénéficient, à compter de l'achèvement des travaux, d'exonérations de plein droit de taxe foncière sur les propriétés bâties sur des durées allant de 10 à 30 ans selon leur modalité de financement (accession à la propriété, prêt règlementé, etc.) ou le type de logement (respect ou non des critères environnementaux). La perte de recettes résultant de cette exonération était jusqu'ici très peu compensée.

Afin d'encourager notamment la construction de logements sociaux, le PLF 2022 prévoit de compenser intégralement ces exonérations de TFPB, accordées aux logements sociaux faisant l'objet d'une décision de financement, d'agrément ou de subventionnement entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 30 juin 2026, pendant 10 ans. Le montant de la compensation sera égal à la différence entre les montants exonérés et les compensations déjà perçues par les collectivités (rapport d'évaluation à remettre par le Gouvernement au Parlement avant le 30 septembre 2024).

**Entrée en vigueur progressive de l'automatisation du FCTVA**

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) permet de compenser une partie de la charge de TVA supportée notamment par les collectivités territoriales sur leurs dépenses réelles d'investissement. La loi de finances pour 2021 prévoit que les attributions du FCTVA seront désormais déterminées dans le cadre d'une procédure automatisée, tout en maintenant le taux de 16,404%. Cette automatisation consiste à remplacer l'examen manuel des dossiers de demandes de remboursement, transmises par les collectivités aux préfetures, par un calcul automatique sur la base des dépenses réalisées sur un ensemble de comptes éligibles.

Cette nouvelle méthode est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 mais ne s'appliquera qu'en 2022 pour les collectivités qui bénéficient du FCTVA l'année suivante la réalisation de la dépense, dont la Ville de Saint-Jean-d'Angély.

**La cotisation supplémentaire de 0,1% de la masse salariale au profit du CNFPT**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et afin de pallier à la prise en charge par le CNFPT de l'intégralité des frais de formation des apprentis, celui-ci percevra une cotisation assise sur la masse salariale des collectivités territoriales et plafonnée à 0,1 %.

**Modification de l'effort fiscal communal**

Le PLF 2022 intègre une simplification du calcul de l'effort fiscal afin de ne plus prendre en compte que la pression fiscale exercée par la commune, en excluant celle exercée par l'EPCI à fiscalité propre sur le territoire de la commune. L'effort fiscal permet de mesurer le degré de pression fiscale exercé sur le territoire. Moins l'effort fiscal est important (<1), plus il est considéré que la collectivité dispose de marges de manœuvre fiscales suffisantes sur son territoire et n'a donc pas ou peu besoin du soutien des dispositifs de péréquation.

**Taxe sur la publicité extérieure**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les déclarations sont simplifiées et ne porteront que sur l'installation, le remplacement ou la suppression de supports publicitaires dans un délai de deux mois, en lieu et place de la précédente déclaration annuelle portant sur les supports existants au 1<sup>er</sup> janvier et d'éventuelles déclarations complémentaires réalisées dans les deux mois suivants une installation ou une suppression.

### III - Situation et orientations budgétaires de la collectivité

La présentation ci-après concerne le budget principal Ville, une consolidation du budget principal et des budgets annexes étant présentée en fin d'exposé. De plus, l'exercice 2021 n'étant pas clôturé, les chiffres présentés pourront subir de légères modifications.

#### 1 - Les recettes de fonctionnement

D'un montant global estimé à ce jour à 8 507 k€, elles se composent de la fiscalité, des dotations de l'Etat, du produit des services et du domaine, et de produits de gestion divers. Elles se répartissent comme suit :

Recettes	Réalisation					Prévision
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Atténuation charges	14 485 €	3 655 €	12 496 €	21 219 €	8 583,71 €	5 000,00
Produits des services	243 708 €	236 500 €	271 938 €	277 521 €	269 127,44 €	326 886,72
Impôts et taxes	5 544 003 €	5 882 102 €	6 019 934 €	6 116 125 €	6 278 291,58 €	6 150 486,50
Dotations et participations	2 120 810 €	2 187 102 €	2 174 235 €	2 054 571 €	1 897 144,12 €	1 865 977,04
Autres produits de gestion	112 085 €	98 570 €	97 970 €	151 327 €	124 564,77 €	122 686,18
Produits financiers	163 €	75 €	79 €	4 €	58,54 €	-
Produits exceptionnels	251 645 €	761 305 €	200 799 €	584 525 €	54 445,85 €	18 095,00
Reprise sur provisions	240 078 €	241 592 €	116 490 €		- €	-
<b>Recettes réelles</b>	<b>8 526 976 €</b>	<b>9 410 901 €</b>	<b>8 893 941 €</b>	<b>9 205 292 €</b>	<b>8 632 216,01 €</b>	<b>8 489 131,44</b>
Recettes ordre	113 240 €	128 975 €	994 242 €	509 157 €	90 885,21 €	18 376,00
<b>Total</b>	<b>8 640 217 €</b>	<b>9 539 876 €</b>	<b>9 888 183 €</b>	<b>9 714 449 €</b>	<b>8 723 101,22 €</b>	<b>8 507 507,44</b>

A ce stade, les dotations de l'Etat ont été estimées en fonction des éléments connus.

- La fiscalité (*Etat 2021 : 1288M*)

Taxe habitation	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bases	9 477 378 €	9 527 728 €	9 548 424 €	9 819 406 €	10 044 228 €	1 139 337 €
Evolution bases	<b>-5,10 %</b>	<b>0,53 %</b>	<b>0,22 %</b>	<b>2,76 %</b>	<b>2,24 %</b>	<b>-88,66 %</b>
Taux	12,21	12,21	13,06	13,06	13,06	13,06
Produit	1 157 188 €	1 163 336 €	1 247 023 €	1 282 414 €	1 311 776 €	148 797,00
Foncier bâti	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bases	9 520 678 €	9 644 483 €	9 913 893 €	10 185 498 €	10 305 421 €	9 865 144 €
Evolution bases	0,64 %	1,28 %	2,72 %	2,67 %	1,16 %	-4,27 %
Taux	29,08	29,08	31,12	31,12	31,12	52,62
Produit	2 768 613 €	2 804 616 €	3 085 204 €	3 170 441 €	3 204 485 €	5 219 769 €
Foncier non bâti	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bases	98 092 €	97 702 €	102 257 €	112 425 €	109 478 €	105 848 €
Evolution bases	1,43 %	-0,40 %	4,45 %	9,04 %	-2,69 %	-3,32 %
Taux	54,32	54,32	58,12	58,12	58,12	58,12
Produit	53 284 €	53 072 €	59 432 €	65 341 €	63 629 €	61 519 €
<b>Total produit</b>	<b>3 979 085 €</b>	<b>4 021 023 €</b>	<b>4 391 659 €</b>	<b>4 518 196 €</b>	<b>4 579 890 €</b>	<b>5 430 085 €</b>
	<b>-1,02 %</b>	<b>1,04 %</b>	<b>8,44 %</b>	<b>2,78 %</b>	<b>1,36 %</b>	<b>18,56 %</b>

Pour 2022, le montant prévisionnel des contributions directes est de 4 551 204 €, après dégrèvements des bases des locaux commerciaux (835 k€ en 2021). La dotation de compensation relative au foncier bâti est prévue pour 220 000 €.

**AR Prefecture**

017-211703475-20220310-2022\_03\_D2-DE  
 Reçu le 11/03/2022  
 Publié le 11/03/2022

Ce produit prévisionnel n'intègre pas d'enrichissement des bases de taxes foncières sur les propriétés bâties (maintien des bases 2021).

- L'attribution de compensation

Le montant de l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes évolue en fonction des compétences transférées. Pour 2022, aucune nouvelle compétence n'est à prendre en compte dans le calcul.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	BP 2022 prévisionnel
<b>Montant</b>	<b>1 121 854 €</b>	<b>1 103 154 €</b>	<b>995 299 €</b>	<b>1 106 503 €</b>	<b>1 007 603 €</b>	<b>1 008 394 €</b>	<b>1 009 182 €</b>

Le produit de la fiscalité directe et l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes représentera, en 2022, 65,5 % des recettes réelles de fonctionnement.

- Les principales autres taxes

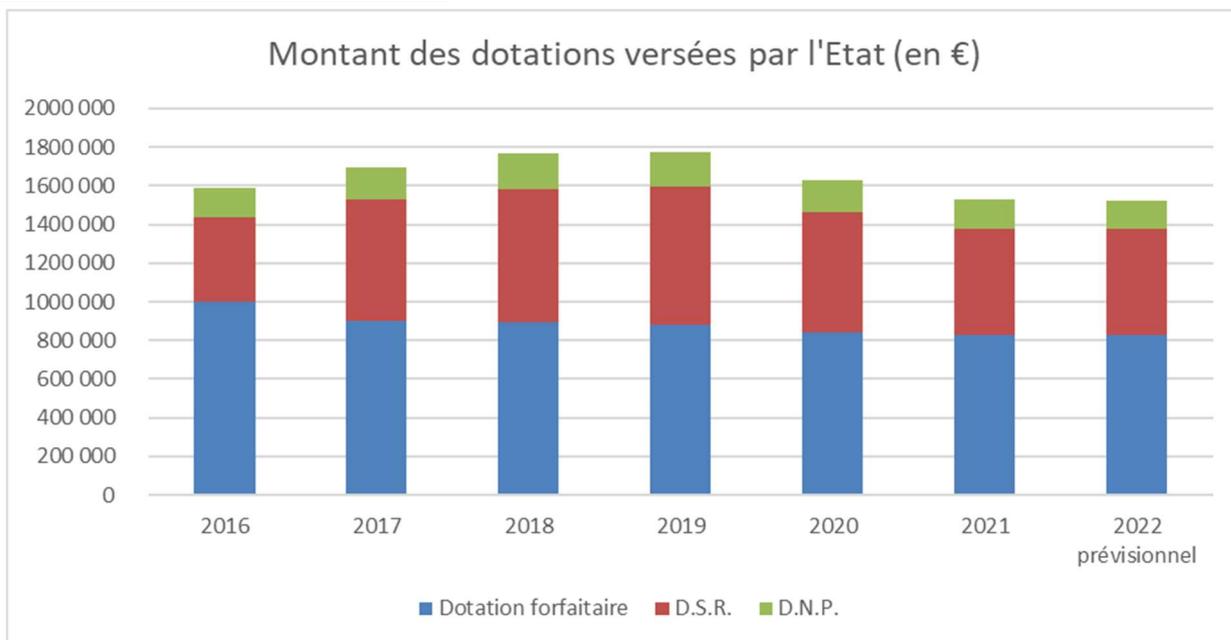
	CA 2021	Prévisionnel 2022
DMTO	378 633 €	300 000 €
TLPE	154 334 €	150 000 €
Taxes sur les pylônes	7 803 €	7 600 €
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	92 366 €	90 000 €
Autres impôts locaux	1 931 €	2 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>635 067 €</b>	<b>550 100 €</b>

- Les principaux concours financiers versés par l'Etat

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 prévisionnel
Dotation forfaitaire	1 002 580	897 769	893 472	881 063	843 464	825 881	825 000
D.S.R.	432 437	634 055	688 997	711 882	617 824	552 366	550 000
D.N.P.	151 923	163 440	181 832	180 521	164 297	147 867	145 000
<b>Total</b>	<b>1 586 940</b>	<b>1 695 264</b>	<b>1 764 301</b>	<b>1 773 466</b>	<b>1 625 585</b>	<b>1 526 114</b>	<b>1 520 000</b>

A titre indicatif, la DGF a fortement diminué depuis 2020 en l'absence de Dotation de Solidarité Rurale (DSR). Depuis 2017, la Ville a en effet bénéficié de la fraction cible, destinée aux 10 000 communes les plus défavorisées parmi celles éligibles à au moins l'une des deux premières fractions. Depuis 2020, la Ville n'est plus éligible à la fraction cible. Elle a néanmoins perçu 50 % de la fraction cible perçue en 2019 comme le prévoyait la PLF 2020.



- Les autres recettes

La présente prévision intègre également diverses ressources autres et notamment ci-après mentionnées :

- Produits des services et du domaine comprenant :
  - le produit des régies : école de musique, médiathèque, musée, droits de place, location de salles et de matériels,
  - le produit des loyers,
- Remboursement de frais de personnel des budgets annexes,
- FCTVA sur fonctionnement,
- Reversement (CDC) et refacturations (taxes ordures ménagères),
- Subventions exceptionnelles versées pour projets,
- Amortissement des subventions (opération d'ordre),
- Autres produits exceptionnels (remboursements sinistres).

## 2 – Les dépenses de fonctionnement

A ce stade, d'un montant global de 8 258 k€ (dont 55 k€ de dépenses imprévues), les dépenses de fonctionnement se composent comme suit :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021 initial	CA 2021 prévisionnel	BP 2022 prévisionnel
Dépenses à caractère général	1 443 715 €	1 544 067 €	1 724 260 €	1 649 616 €	1 836 177 €	1 541 822 €	1 850 332 €
Charges de personnel	3 846 679 €	3 768 219 €	3 904 523 €	3 902 318 €	4 289 715 €	4 094 511 €	4 444 590 €
Atténuation de produits	6 740 €	15 106 €	3 080 €	4 789 €	19 000 €	3 204 €	4 000 €
Dépenses imprévues					113 123 €		55 000 €
Autres charges de gestion	1 175 463 €	785 706 €	906 778 €	944 006 €	1 063 268 €	1 011 595 €	1 246 830 €
Frais financiers	222 932 €	207 599 €	287 123 €	143 255 €	138 700 €	112 479 €	95 569 €
Charges exceptionnelles	7 360 €	5 087 €	537 137 €	72 484 €	64 720 €	53 967 €	67 120 €
Provisions	267 603 €	39 085 €	18 340 €	8 340 €	12 500 €	12 500 €	0 €
<b>Dépenses réelles</b>	<b>6 970 492 €</b>	<b>6 364 869 €</b>	<b>7 381 241 €</b>	<b>6 724 808 €</b>	<b>7 537 203 €</b>	<b>6 830 078 €</b>	<b>7 763 441 €</b>
Opérations d'ordre	843 966 €	1 354 397 €	1 681 106 €	1 545 908 €	562 000 €	661 928 €	495 000 €
<b>Dépenses totales</b>	<b>7 814 458 €</b>	<b>7 719 266 €</b>	<b>9 062 347 €</b>	<b>8 270 716 €</b>	<b>8 099 203 €</b>	<b>7 492 006 €</b>	<b>8 258 441 €</b>

- Les charges à caractère général

Ces dépenses regroupent notamment les achats divers, énergie, carburant, fournitures diverses, entretien de bâtiments, matériels, terrains et divers contrats de maintenance représentent 22,4 % des dépenses totales de fonctionnement pour 2022.

- Les charges de personnel

Les dépenses de personnel représentent le premier poste de dépenses soit 53,82 % des dépenses totales de fonctionnement. Déduction faite de la participation de l'Etat pour les emplois aidés et des remboursements sur rémunérations, le seuil se situe à 53,02 %. Ces dépenses prennent en compte le personnel lié aux activités des budgets annexes (Transports, Salle de spectacles EDEN et Assainissement) et donnent lieu à refacturation annuelle.

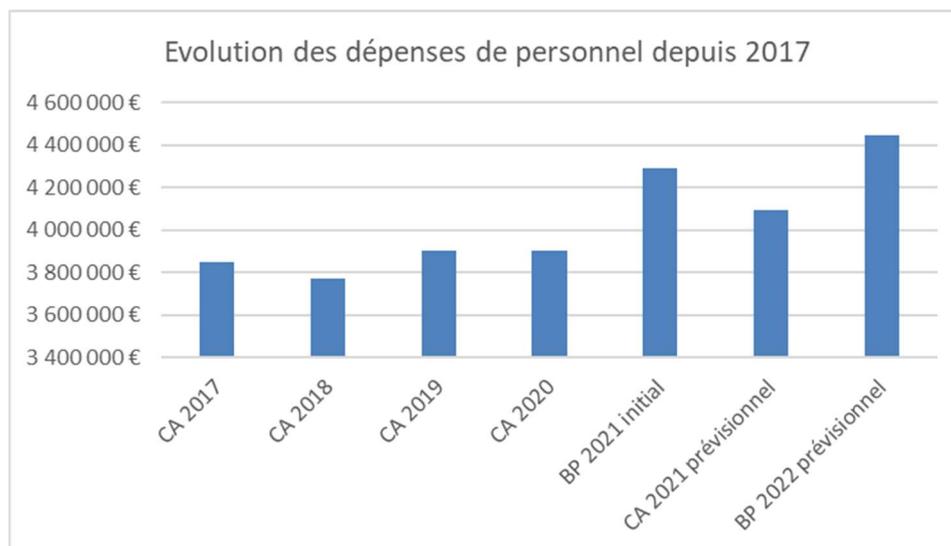
L'augmentation de ce poste correspond aux évolutions de carrières et aux recrutements suivants envisagés sur 2022 par rapport au BP 2021 :

- Recrutement du nouveau responsable de la salle de spectacle EDEN,
- Recrutement de deux agents titulaires d'entretien polyvalent en espaces verts,
- Introduction du complément indemnitaire annuel pour l'ensemble des agents communaux,
- Provision d'une indemnité de rupture conventionnelle et d'allocations de retour à l'emploi,
- Augmentation du temps de travail de tous les agents PEC et deux recrutements supplémentaires,
- Recrutement d'apprentis plus âgés,

Ainsi que des moindres réalisations constatées en 2021 par rapport au BP 2021.

	Source CA				BP 2021 initial	CA 2021 prévisionnel	BP 2022 prévisionnel
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020			
Dépenses de personnel	3 846 679 €	3 768 219 €	3 904 523 €	3 902 318 €	4 289 715 €	4 094 511 €	4 444 590 €
Dépenses totales*	7 814 458 €	7 719 266 €	7 381 241 €	8 270 716 €	8 099 203 €	7 492 006 €	8 258 441 €
	49,23%	48,82%	52,90%	47,18%	52,96%	54,65%	53,82%

*\*y compris opérations d'ordre, hors virement à la section de fonctionnement*



## ○ Les subventions

Le montant prévisionnel des subventions versées aux associations s'élève à 319 150 €. L'augmentation est principalement due à l'intégration d'une nouvelle subvention pour 30 000 € relative au projet Violon sur le Sable.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022 prévisionnel
Associations	215 495 €	240 704 €	361 416 €	275 019 €	282 960 €	319 150 €
EPCC	90 000 €	90 000 €				
<b>Total</b>	<b>305 495 €</b>	<b>330 704 €</b>	<b>361 416 €</b>	<b>275 019 €</b>	<b>282 960 €</b>	<b>319 150 €</b>

A ce stade, le montant des subventions versées pour l'équilibre des budgets annexes (transports et Salle de spectacle EDEN) s'élève à 408 783 €. Ces montants seront ajustés lors de la reprise des résultats 2021 des budgets annexes.

L'augmentation de la subvention versée au budget annexe salle de spectacle EDEN est essentiellement liée au financement des investissements prévisionnels et à l'augmentation des dépenses prévisionnelles de personnel.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022 prévisionnel
Thermes	231 962 €					
Transports	17 930 €	27 065 €	28 402 €	53 542 €	45 523 €	73 933 €
Usines relais						
Bâtiment commercial		3 788 €	31 903 €			
Salle spectacles EDEN	49 859 €		103 856 €	195 577 €	220 574 €	334 850 €
<b>Total</b>	<b>299 751 €</b>	<b>30 853 €</b>	<b>164 161 €</b>	<b>249 119 €</b>	<b>266 098 €</b>	<b>408 783 €</b>

## ○ Les charges financières

Après plusieurs années d'efforts afin de ne pas contracter d'emprunt et au regard des investissements réalisés par la Ville, un nouvel emprunt a été contracté en 2021.

Sur 2022, le montant des frais financiers s'élève à 95 569 €, incluant les pertes de change de l'emprunt en francs suisses pour 4 550 €, attestant ainsi d'une diminution significative des charges financières de la commune malgré la conclusion d'un nouvel emprunt.

Réalisé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022 prévisionnel
Frais financiers	222 932 €	207 598 €	287 123 €	143 255 €	112 479 €	95 569 €

## ○ Les autres dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement comprennent notamment :

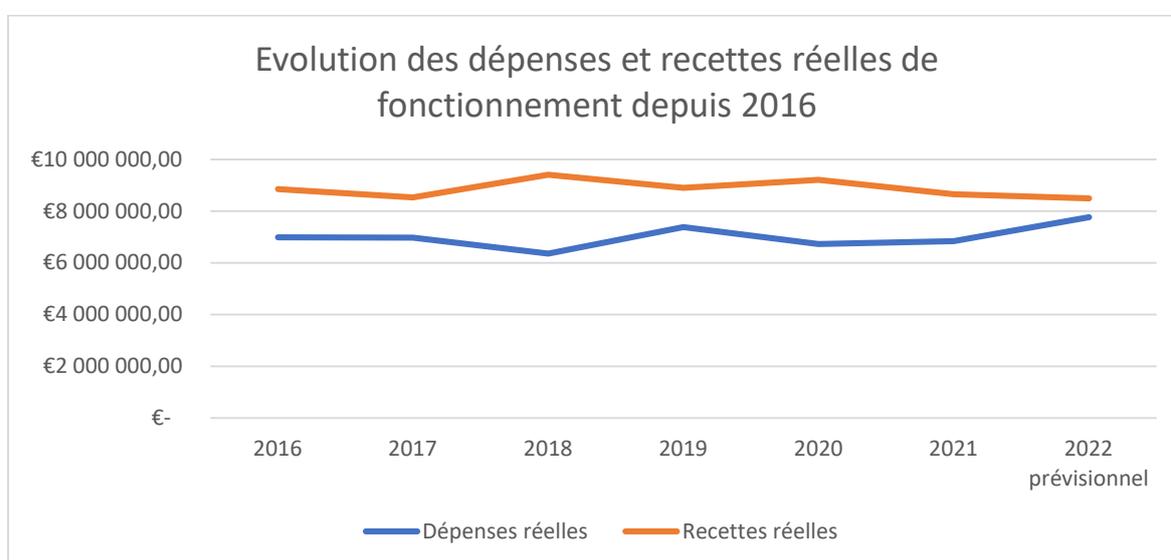
- la participation versée au SDIS, pour 2022 à hauteur de 268 834 €,
- les indemnités versées aux Elus et la formation pour un montant total de 160 600 €,
- les dotations aux amortissements à hauteur de 495 000 €,
- les dépenses imprévues pour un montant de 55 000 € à ce stade.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022 prévisionnel
Contingent SDIS	390 077 €	280 000 €	241 230 €	267 742 €	266 193 €	268 834 €
Assemblée locale	129 426 €	129 049 €	128 047 €	137 863 €	153 205 €	160 600 €
Dotations aux amortissements	512 071 €	505 476 €	535 045 €	480 133 €	561 960 €	495 000 €

○ Synthèse du fonctionnement

Le graphique ci-dessous présenté montre l'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement pour 2022. Il s'agit d'une estimation au stade du DOB.

Aux recettes 2022, il convient d'ajouter le résultat de l'exercice 2021 qui sera ajusté lors de la reprise au budget primitif 2022.



Pour 2022, la structure du fonctionnement se présente comme suit :

Recettes	8 507 507 €
Dépenses	8 258 441 €
Excédent dégagé	249 066 €
Reprise du résultat 2021	545 000 € (à ajuster à ce stade)
<b>Soit un autofinancement de</b>	<b>794 000 €</b>

### 3 - Section d'investissement

○ Les recettes d'investissement

Pour 2022, les recettes d'investissement sont, à ce stade, les suivantes :

▪ Taxe d'aménagement	30 000 €
▪ FCTVA	175 000 €
▪ Dotations aux amortissements	495 000 €
▪ Autofinancement	794 000 €

▪ Subventions équipement	497 457 €
▪ Emprunt	1 000 000 €

**Soit un total de 2 991 457 €**

○ Les dépenses d'investissement

Les dépenses hors reports sont composées des éléments suivants :

- Remboursement du capital de la dette 944 637 €
- Cautions 1 316 €
- Amortissement des subventions 18 371 €
- Attribution compensation versée 13 530 €
- Dépenses imprévues 135 524 €
  
- Les dépenses d'équipement d'un montant global estimé à ce stade à **1 878 098 €** seront financées par l'autofinancement à hauteur de 794 000 €, d'un emprunt de 1 000 000 € ainsi que par les subventions des différents partenaires (Etat, Région, Département, ...) pour un montant global de 497 457 €.
  
- Outre les programmes récurrents : réfection de voirie, travaux de bâtiments, acquisition de matériel et mobilier, le programme portera essentiellement sur les travaux de la base nautique kayak (402k€), la création d'une salle de formation des arts vivants (284 k€ pour les travaux), la maîtrise d'œuvre de la maison pan de bois (100 k€) et la rénovation de rues (250 k€).

○ La dette

La gestion active de la dette et le désendettement engagé depuis 2017 permettent à nouveau de recourir à l'emprunt sur l'exercice 2022 à hauteur de 1 000 000 €, après la conclusion d'un emprunt pour 850 k€ en 2021. Le montant de l'emprunt sera proche du montant du capital remboursé, qui s'élève à 945k€ pour 2022.

▪ **Situation de l'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

La dette de la Ville présente, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les caractéristiques suivantes :

	01/01/2021	01/01/2022	
Encours	6 066 630,93	5 885 691,91	↘
Nbre d'emprunts	21	20	↘
Durée résiduelle	7 ans 5 mois	8 ans 9 mois	↗
Vie moy. Résiduelle	3 ans 9 mois	4 ans 5 mois	↗
Taux moyen annuel	2,26%	2,01%	↘
Taux act. Résiduel	1,85%	1,54%	↘
Marge moyenne	1,12%	1,13%	↗

Au montant de l'encours susmentionné, s'ajoute le montant des cautions pour 4 166,74 € au 01/01/2022, soit un total de 5 889 858,68 €.

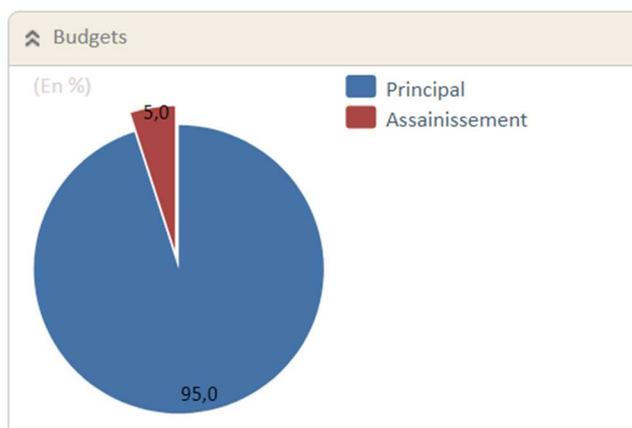
Hors caution, l'encours diminue de 181 k€, le tirage de 850 k€ sur le prêt du Crédit Agricole étant inférieur au remboursement en capital de l'année (1 031 k€). Le taux actuariel résiduel (1,54%) et le taux moyen (2,01%) baissent très nettement grâce à ce nouveau financement à taux très bas.

Les indicateurs de durée sont en nette hausse du fait de ce nouvel emprunt sur 20 ans, dans un encours ancien. Le nouvel emprunt représente 14% de l'encours au 1er janvier 2022.

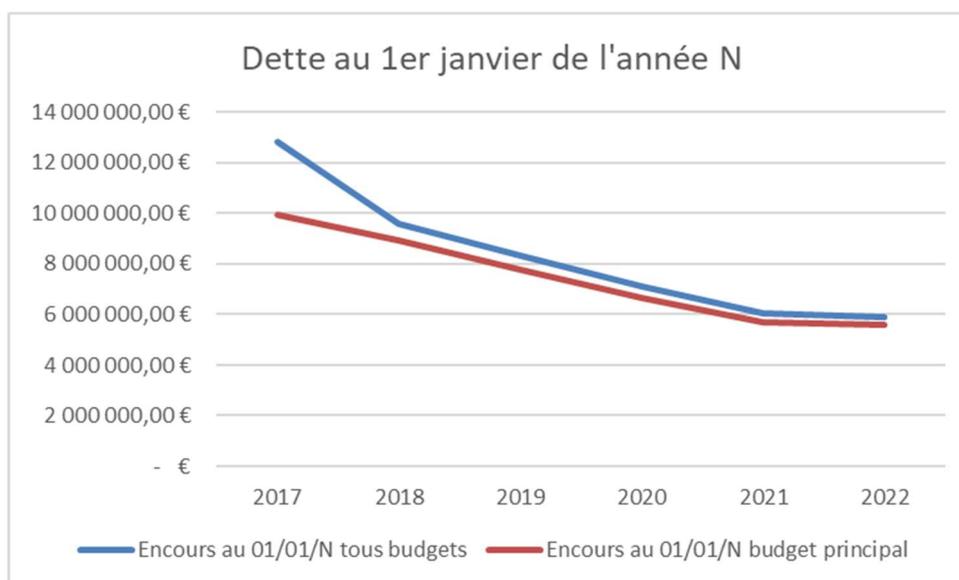
La répartition est la suivante :

	CRD* au 01/01/2019	CRD* au 01/01/2020	CRD* au 01/01/2021	CRD* au 01/01/2022
<b>Budget principal Ville</b>	<b>7 777 444 €</b>	<b>6 647 148 €</b>	<b>5 702 010 €</b>	<b>5 593 825 €</b>
Bâtiment commercial	39 059 €			
Transports	18 000 €	12 000 €	6 000 €	
Assainissement	483 726 €	425 375 €	358 621 €	<b>291 867 €</b>
<b>Total</b>	<b>8 318 229 €</b>	<b>7 084 523 €</b>	<b>6 066 631 €</b>	<b>5 885 692 €</b>

\*Capital restant dû hors cautions

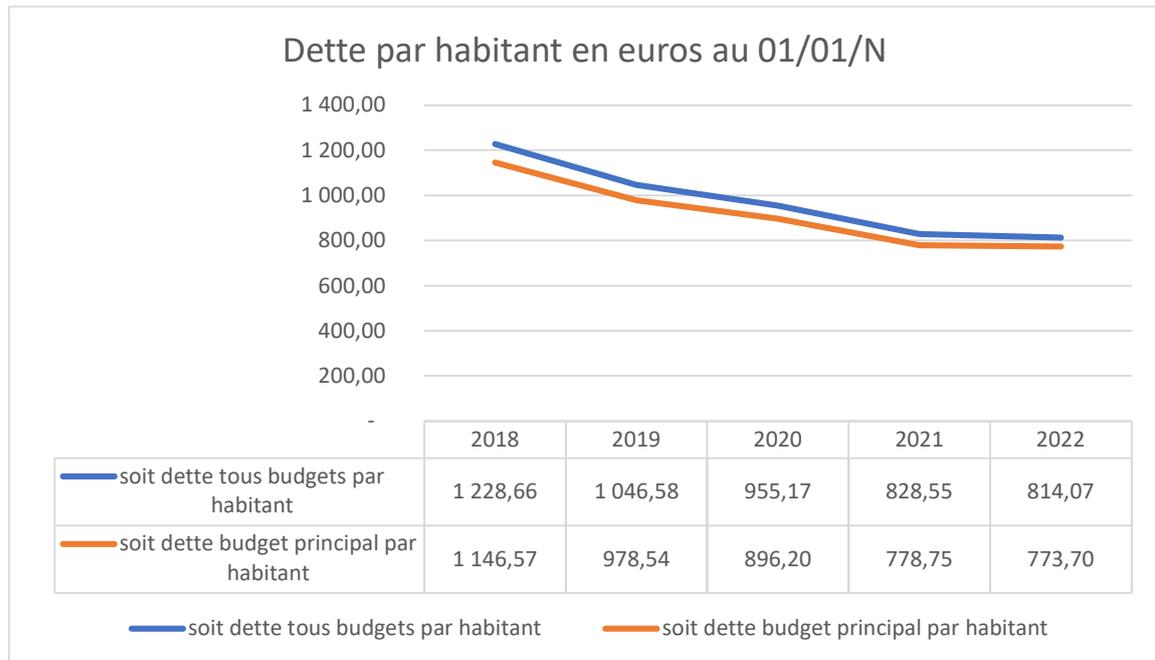


▪ Evolution de l'encours de la dette depuis 2017 au 1<sup>er</sup> janvier 2022

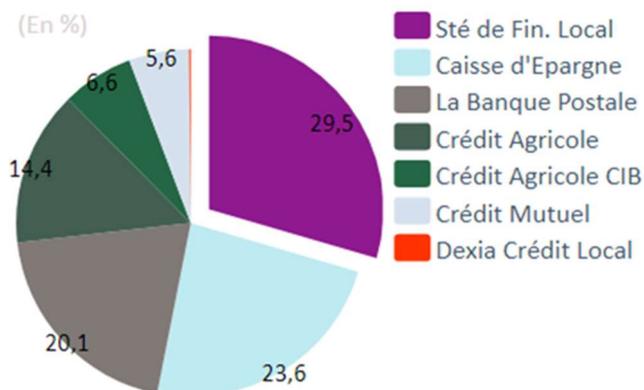


- Evolution de l'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier par habitant de 2018 à 2022. La moyenne de la strate au 31 décembre 2019 est de 828 €.

Selon l'INSEE, pour 2022, la population retenue correspond au calcul se référant à l'année milieu des cinq années écoulées, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2019.



- La répartition par prêteur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est la suivante :

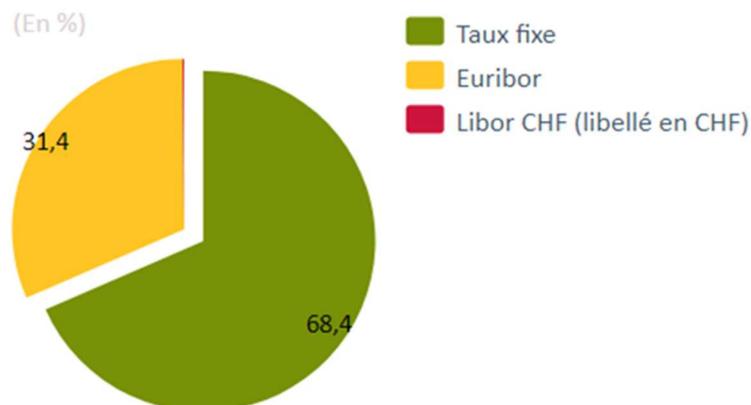


Situation au	01/01/2021		01/01/2022		
	Prêteur	Encours	%	Encours	
Sté de Fin. Local	2 299 042,46	37,90%	1 738 170,08	29,53%	↘
Caisse d'Epargne	1 555 490,24	25,64%	1 386 166,04	23,55%	↘
La Banque Postale	1 321 666,80	21,79%	1 183 000,16	20,10%	↘
Crédit Agricole	0,00	0,00%	850 000,00	14,44%	↗
Crédit Agricole CIB	454 665,25	7,49%	391 103,56	6,64%	↘
Crédit Mutuel	394 665,44	6,51%	328 887,88	5,59%	↘
Dexia Crédit Local	41 100,74	0,68%	8 364,19	0,14%	↘
<b>Total</b>	<b>6 066 630,93</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 885 691,91</b>	<b>100,00%</b>	

L'encours est concentré autour de trois prêteurs : la Société de Financement Local (SFIL) avec 30%, qui a repris l'essentiel de l'encours de Dexia Crédit Local suite au démantèlement de cette structure. La SFIL est refinancée par la CAFFIL, tout comme La Banque Postale (20%). La CAFFIL est ainsi le premier prêteur de la Ville, regroupant 50% de la dette au 1er janvier 2022. La Caisse d'épargne est le deuxième prêteur de la Ville, avec 24% de la dette.

La Ville n'avait pas emprunté auprès du Crédit Agricole depuis 2010 (enveloppe transférée en partie à Vals de Saintonge Communauté en 2017). Ce nouvel emprunt augmente la part globale du Crédit Agricole à 21% au 1er janvier 2022 contre 7,5% un an auparavant.

▪ **La répartition par taux au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :**



Situation au	01/01/2021		01/01/2022		
	Indice	Encours	%	Encours	
Fixe	3 887 013,90	64,07%	4 027 396,52	68,43%	↗
Indexé	2 138 516,29	35,25%	1 849 931,20	31,43%	↘
LiborCHF	41 100,74	0,68%	8 364,19	0,14%	↘
<b>Total</b>	<b>6 066 630,93</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 885 691,91</b>	<b>100,00%</b>	

Les taux proposés étant très bas lors de la consultation de 2021 (inférieurs ou proches de 1,00% sur 20 ans), la Ville a choisi un taux fixe sur l'emprunt du Crédit Agricole. Elle améliore ainsi son exposition au risque de taux, la part à taux fixe passant de 64% au 1er janvier 2021 à 68% au 1er janvier 2022. Cette sécurisation est bénéfique : elle donne une bonne visibilité sur les échéances futures pour un coût d'opportunité très bas grâce au niveau du taux fixe obtenu (0,92%).

La part des emprunts à taux indexé sur Euribor (taux interbancaire en zone Euro) diminue progressivement. Ils permettent à la Ville de profiter des taux négatifs, les contrats étant souscrits avant 2016, et ne prévoyant pas de valeur plancher à 0,00% sur l'index.

Enfin, l'emprunt indexé en Franc Suisse se termine le 1er janvier 2022. La Ville ne paye plus d'intérêts sur cette ligne depuis de nombreuses années.

▪ La classification « Gissler » :



Situation au	01/01/2021		01/01/2022		
Rang	Encours	%	Encours	%	
A1	6 025 530,19	99,32%	5 877 327,72	99,86%	↗
F6	41 100,74	0,68%	8 364,19	0,14%	↘
<b>Total</b>	<b>6 066 630,93</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 885 691,91</b>	<b>100,00%</b>	

Le classement « Gissler » offre une cartographie du risque au sein de l'encours. Elle a été reprise dans la circulaire du 25 juin 2010, encadrant le recours aux emprunts et instruments de couverture, mais aussi depuis 2012 dans les nouvelles annexes budgétaires relatives à la dette.

Cette grille d'analyse est devenue :

- la référence pour apprécier l'exposition d'un encours d'une collectivité locale,
- un outil de communication politique simple (notamment par l'état annexe A2-8),
- un critère important pour le benchmark réalisé par les établissements financiers.

Après le paiement de l'échéance du 1er janvier 2022, la dette de la Ville de Saint-Jean-d'Angély sera intégralement classée 1A. Ce classement permet à la Ville de ne plus être exposée aux risques financiers pour l'avenir et offre aux banques une image vertueuse.

▪ **Opérations menées au cours de l'exercice 2021**

La Ville a réalisé un tirage sur l'exercice 2021 conformément aux critères suivants :

Banque	Montant	Durée	Taux	Tirage	Profil	Périodicité
	850 000 €	20 ans	Taux fixe 0,92%	02/11/2021	Cap. Constant	T

Le prêt long terme (CRCA) de 850 k€ a été souscrit en juin 2021 pour le financement de la rénovation et de l'extension du complexe sportif du Coi.

Le montant du remboursement du capital s'élève à 1 032 602,53 € tous budgets confondus. La répartition par budget est la suivante :

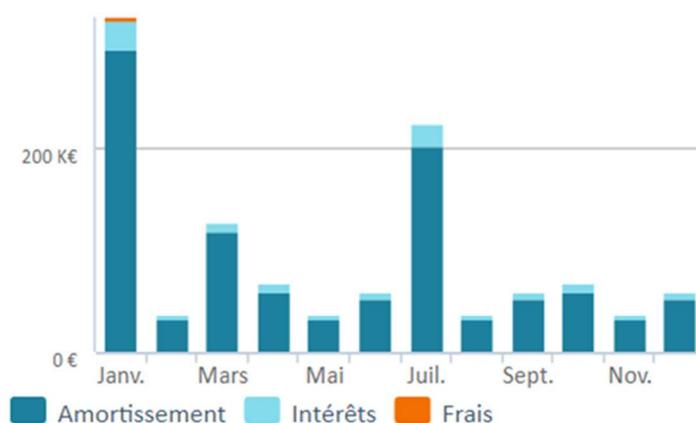
- Budget principal : 959 848,33€
- Budgets annexes
  - Transports 6 000,00 €
  - Assainissement 66 754,20 €

De plus, la Ville est toujours accompagnée par la cabinet ORFEOR pour la gestion active de la dette.

▪ **La charge budgétaire 2022 prévisionnelle tous budgets :**

En 2022, l'encours total de la dette est réparti sur deux budgets : budget principal Ville et le budget annexe assainissement.

2022	Amortissement	Intérêts	Change	Total
Janvier	296 648,44	26 595,07	4 507,25	327 750,76
Février	30 833,24	6 144,54	0,00	36 977,78
Mars	116 914,28	8 860,35	0,00	125 774,63
Avril	58 903,56	7 536,54	0,00	66 440,10
Mai	31 025,63	5 657,94	0,00	36 683,57
Juin	51 129,67	6 776,57	0,00	57 906,24
Juillet	201 942,74	21 719,39	0,00	223 662,13
Août	31 219,88	5 432,77	0,00	36 652,65
Septembre	51 129,67	6 595,46	0,00	57 725,13
Octobre	59 098,12	7 040,14	0,00	66 138,26
Novembre	31 415,98	5 194,08	0,00	36 610,06
Décembre	51 129,67	6 378,11	0,00	57 507,78
<b>Total</b>	<b>1 011 390,88</b>	<b>113 930,96</b>	<b>4 507,25</b>	<b>1 129 829,09</b>
Variation // 2021	-19 548,14	-6 747,20	-11 775,83	-38 071,17



La charge prévisionnelle est fondée sur une hypothèse d'Euribor 3 mois à 0,00%, soit une hausse sécurisante (bien que peu probable) de cet index, présent sur 6 emprunts. Les intérêts et pertes de change de l'emprunt en France Suisse sont déjà connues, l'échéance étant au 1er janvier 2022. La charge est en baisse de 6,7 k€ par rapport à l'an passé malgré les 4 échéances supplémentaires du prêt CRCA 2022.

Comme indiqué en amont, la Ville prévoit un emprunt de 1 000 000 € sur l'exercice 2022 pour financer les investissements et procédera au remboursement du capital à hauteur de 1 011 391 € répartis comme suit :

- Budget principal Ville : 944 637 €
- Budgets annexes :
  - Assainissement 66 754 €

En ce début d'année, les taux d'emprunt sont orientés à la hausse. Il semble donc prudent de consulter les banques le plus tôt possible dans l'année (idéalement dès le vote du budget) pour éviter de prendre toute la hausse de taux de l'année. En effet, les taux proposés par les banques sont en nette progression sur le mois de février : la ville a signé l'an dernier un taux fixe de 0,92% sur 20 ans. Fin février, les taux proposés tendent plutôt vers 1,50% sur cette même maturité.

#### ▪ Etat des emprunts détaillés

Voir la liste des emprunts en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2022, tous budgets confondus, en annexe.

## IV – Les grands équilibres budgétaires et financiers provisoires au stade du débat d'orientation budgétaire

### 1- L'épargne brute au stade du DOB

A ce jour, l'exercice 2021 n'étant pas clôturé, la reprise du résultat indiqué sera réajustée après le vote du compte administratif 2021.

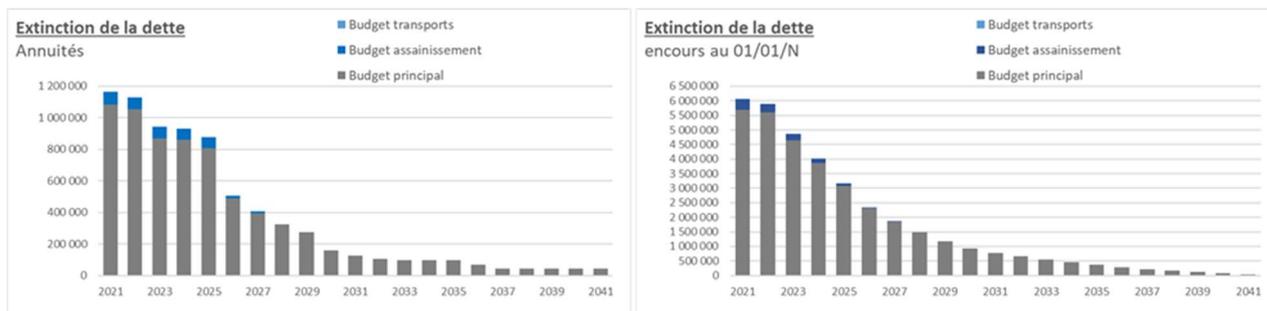
#### ○ Fonctionnement

<b>Recettes</b>	<b>2022</b>
Réelles	8 489 131 €
Ordre	18 376 €
<b>Total</b>	<b>8 507 507 €</b>
<b>Dépenses</b>	
Réelles	7 763 441 €
Ordre	495 000 €
<b>Total</b>	<b>8 258 441 €</b>
Résultat de l'exercice Recettes réelles – Dépenses réelles	725 690 €
Reprise du résultat 2021 (à ajuster)	544 952 €
<b>Epargne brute</b>	<b>1 270 642 €</b>

## 2 - La capacité de désendettement au stade du DOB

Pour mémoire, le ratio de désendettement est le rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement brute (CAF). Cette dernière correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

Le ratio de désendettement est exprimé en nombre d'années et mesure la capacité d'une collectivité à rembourser sa dette.



Année	CRD 01/01/N	Amortissement	Intérêts	Annuité
2021	6 066 630,93	1 030 939,02	120 678,16	1 151 617,18
2022	5 885 691,91	1 011 390,88	113 930,96	1 125 321,84
2023	4 874 301,03	855 457,40	86 957,26	942 414,66
2024	4 018 843,63	860 397,67	71 720,28	932 117,95
2025	3 158 445,96	824 967,39	53 429,15	878 396,54
2026	2 333 478,57	468 642,66	36 987,50	505 630,16
2027	1 864 835,91	379 360,93	27 696,13	407 057,06
2028	1 485 474,98	305 557,60	20 205,11	325 762,71
2029	1 179 917,38	257 917,21	14 966,30	272 883,51
2030	922 000,17	147 833,32	11 270,26	159 103,58
2031	774 166,85	117 833,32	9 347,04	127 180,36
2032	656 333,53	98 833,53	7 742,85	106 576,38
2033	557 500,00	92 500,00	6 372,38	98 872,38
2034	465 000,00	92 500,00	5 021,37	97 521,37
2035	372 500,00	92 500,00	3 670,38	96 170,38
2036	280 000,00	67 500,00	2 379,37	69 879,37
2037	212 500,00	42 500,00	1 808,38	44 308,38
2038	170 000,00	42 500,00	1 417,37	43 917,37
2039	127 500,00	42 500,00	1 026,38	43 526,38
2040	85 000,00	42 500,00	635,37	43 135,37
2041	42 500,00	42 500,00	244,38	42 744,38
<b>Total</b>		<b>6 916 630,93</b>	<b>597 506,38</b>	<b>7 514 137,31</b>

L'annuité 2022 est la dernière à plus de 1 M€, l'exercice 2023 présentant un premier palier d'annuité autour de 900 K€. L'annuité diminuera rapidement à partir du prochain mandat. Les profils d'amortissement proposés par les banques restent très simples, mais peuvent être ajustés pour correspondre aux creux d'annuité, et conserver ainsi la capacité de remboursement de la ville.



Ces ratios sont issus des données de la DGCL pour l'exercice clos 2020, comparés à la strate de la Ville (5 000 hab./10 000 hab. appartenant à GP à fiscalité unique). Sans emprunt depuis 5 ans, la **Ville poursuit son désendettement, et passe sous la moyenne de sa strate de population**. Cette situation se poursuit en 2021, avec un emprunt annuel inférieur à l'amortissement de la dette. L'annuité reste encore supérieure à la moyenne de la strate, situation qui s'améliorera en 2023, et éventuellement en ayant recours à un profil d'amortissement à la carte.

De plus, la Ville a connu un net rebond de son épargne brute en 2020, permettant à la capacité de désendettement de passer sous les cinq années d'épargne brute.

⇒ **La Ville poursuit une stratégie de maîtrise de son endettement, une situation bénéfique dans ses relations avec les établissements prêteurs. Ces derniers sont en effet très attachés à la solvabilité de l'emprunteur (exposition au risque de défaut).**

Au stade du DOB, ce ratio s'élève à 4,40 années et atteste de la solvabilité de la commune. En effet, l'une des principales priorités de la commune est de réduire l'endettement tout en maintenant la capacité à investir. Le seuil d'alerte se situe entre 9 et 10 années.

	2022
CAF brute prévisionnelle	1 270 642 €
Remboursement capital	944 637 €
CAF Nette prévisionnelle	326 005 €
CRD au 01/01	5 593 825 €
Population	7 230
Dette par habitant	774 €
Année CAF	<b>4,40</b>

## V – Perspectives du besoin de financement annuel du budget principal et des budgets annexes

Pour l'exercice 2022 les perspectives sont les suivantes, hors reprise des résultats 2021.

Perspectives de l'épargne et de la dette				
en milliers d'€				
	Budget principal Ville	Budgets annexes		
		Salle de spectacles EDEN	Transports	Assainissement
Produits de fonctionnement	8 508	374	77	278
Dépenses réelles	7 763	256	71	242
Epargne de gestion	745	118	6	36
Intérêts de la dette	91	-	-	8
Epargne brute	654	118	6	28
Capital de la dette	945	-	-	67
Epargne nette	291	118	6	39
<b>Financement de l'investissement</b>				
Dépenses d'investissement	1 878	386	6	509
Epargne nette	291	118	6	39
Recettes invest sauf emprunt	497	-	-	-
Emprunt d'équilibre	1 000	-	-	-
Besoin annuel de financement minoré du remboursement du capital de la dette	55	-	-	67

La Ville poursuit son désendettement, sur le budget principal à hauteur de 945 k€ et sur le budget annexe Assainissement pour 67 k€ soit un montant global de 1 012 k€ de désendettement sur l'exercice 2022.

## VI - Consolidation des dépenses de fonctionnement du budget principal Ville et des budgets annexes :

Budgets	2022
<b>Budget principal Ville</b>	9 052 459 €
<i>Dont :</i>	
-subventions d'équilibre versées aux budgets annexes	408 783 €
-virement à la section d'investissement	794 017 €
<b>Salle de spectacles EDEN</b>	442 580 €
Subvention équilibre	334 850 €
Virement à la section d'investissement	37 214 €
<b>Transports</b>	80 933 €
Subvention équilibre	73 933 €
Virement à la section d'investissement	9 910 €
<b>Assainissement</b>	543 812 €
Virement à la section d'investissement	115 073 €

## ETAT DE LA DETTE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat prévisionnel - MAIRIE DE SAINT JEAN D'ANGELY - montants en Euros

N° FICHE	ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	TAUX ACTUARIEL (%)	PÉRIODE	DATE 1ÈRE ANNÉE INTÉRÊT	DATE 1ÈRE ANNÉE AMORT.	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2022	ICNE	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	FRAIS
125	2005	VILLE - INVEST 2005	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	20	F	TAUX FXE	0,00000	3,66	T	01/11/2005	01/11/2005	1 000 000,00	238 765,06	1 054,34	7 805,75	60 558,33	68 364,08	0,00
130	2006	VILLE 2006	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	15	F	TAUX FXE	0,00000	4,07	A	01/01/2008	01/01/2008	1 000 000,00	86 534,03	0,00	3 518,21	86 534,03	90 052,24	0,00
135	2007	ASSAINISSEMENT 2007	CE - CAISSE D'EPARGNE	0	F	TAUX FXE	0,00000	4,53	T	16/10/2007	16/10/2007	284 000,00	81 650,00	618,37	3 404,10	14 200,00	17 604,10	0,00
136	2007	VILLE - INVEST 2007	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	20	F	TAUX FXE	0,00000	4,07	T	01/04/2008	01/04/2008	550 000,00	203 547,16	1 811,13	8 029,52	29 175,56	37 205,08	0,00
137	2007	VILLE - INVEST 2007	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	15	F	TAUX FXE	0,00000	4,68	A	01/03/2008	01/03/2008	800 000,00	65 784,61	0,00	3 072,08	65 784,61	68 856,69	0,00
138	2008	VILLE- 2008 IENA PREFI	CRCA - CAISSE REG CREDIT AGRICOLE	16	R	EURIBOR03M	0,55000	0,73	T	31/03/2009	31/03/2010	600 000,00	70 434,00	0,00	7,49	23 478,00	23 485,49	0,00
141	2011	VILLE - INVEST 2010	CE - CAISSE D'EPARGNE	15	F	TAUX FXE	0,00000	1,46	T	25/06/2011	25/09/2011	780 000,00	206 606,33	3,39	287,88	45 912,52	46 200,40	0,00
143	2010	VILLE 2010 - Refinancement SG 139	CRCA - CAISSE REG CREDIT AGRICOLE	18	R	EURIBOR01M	0,55000	0,53	M	01/01/2011	01/04/2011	860 000,00	320 669,57	0,00	0,00	40 083,72	40 083,72	0,00
145	2011	VILLE - INVESTISSEMENT 2011 CM	CM - CREDIT MUTUEL	15	R	EURIBOR03M	1,45000	1,51	T	31/01/2012	31/01/2012	1 000 000,00	328 887,88	564,81	3 918,38	65 777,56	69 695,94	0,00
148	2012	VILLE - INVEST 2012 CE	CE - CAISSE D'EPARGNE	15	F	TAUX FXE	0,00000	4,63	T	05/01/2013	05/01/2013	500 000,00	53 236,32	483,77	2 273,52	7 906,36	10 179,88	0,00
149	2012	INVEST 2012 CE	CE - CAISSE D'EPARGNE	15	F	TAUX FXE	0,00000	4,44	T	05/02/2013	05/02/2013	300 000,00	143 776,35	816,79	5 934,92	21 436,40	27 371,32	0,00
152	2013	Ville Investissement 2013 LBP	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	15	R	EURIBOR03M	1,60000	1,25	T	01/10/2014	01/10/2014	800 000,00	413 333,43	961,64	4 215,09	53 333,32	57 548,41	0,00
153	2014	VILLE - LBP INVESTISSEMENT 2014	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	15	R	EURIBOR03M	1,15000	0,75	T	01/09/2015	01/09/2015	900 000,00	510 000,00	210,25	2 827,50	60 000,00	62 827,50	0,00
155	2015	VILLE - investissement 2015 CE	CE - CAISSE D'EPARGNE	20	F	TAUX FXE	0,00000	1,83	T	05/06/2016	05/09/2016	1 000 000,00	725 000,00	900,00	13 560,00	50 000,00	63 560,00	0,00
156	2015	VILLE - CE Refinancement empr CDC	CE - CAISSE D'EPARGNE	13	F	TAUX FXE	0,00000	2,13	T	05/12/2015	05/03/2016	326 666,00	175 897,04	220,92	3 512,60	25 128,16	28 640,76	0,00
157	2016	VILLE Investissement 2016 LBP	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	15	F	TAUX FXE	0,00000	1,24	T	01/04/2017	01/04/2017	380 000,00	259 666,73	712,57	3 077,06	25 333,32	28 410,38	0,00
159	2017	VILLE Transfert emprunt THERMES 129	CLF - DEXIA CLF	4	R	LICHF03M	0,15000	0,00	T	01/01/2018	01/01/2018	132 735,76	8 364,20	0,00	0,00	8 364,20	12 871,46	4 507,26
160	2019	VILLE Refinancement FIXMS	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	6	F	TAUX FXE	0,00000	2,93	S	01/01/2020	01/01/2020	1 399 983,72	933 322,48	10 211,06	25 474,94	233 330,62	258 805,56	0,00
161	2019	ASSAINISSEMENT Refinancement FIXMS 134	CAFFIL - CAISSE FRANC FINAN LOCAL	6	F	TAUX FXE	0,00000	2,93	S	01/01/2020	01/01/2020	315 325,15	210 216,75	2 299,88	5 737,85	52 554,20	58 292,05	0,00
162	2021	VILLE EMPRUNT 2021 CA	CA - CREDIT AGRICOLE	20	F	TAUX FXE	0,00000	0,93	T	15/02/2022	15/02/2022	850 000,00	850 000,00	928,63	7 949,63	42 500,00	50 449,63	0,00
1001	2016	Ville Dépôts et cautionnements	Caution - Locataires	15	F	TAUX FXE	0,00000	0,00	A	01/09/2016	01/09/2020	7 353,48	4 166,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>												<b>13 786 064,11</b>	<b>5 889 858,68</b>	<b>21 797,55</b>	<b>104 606,52</b>	<b>1 011 390,91</b>	<b>1 120 504,69</b>	<b>4 507,26</b>

sélection : toutes les fiches